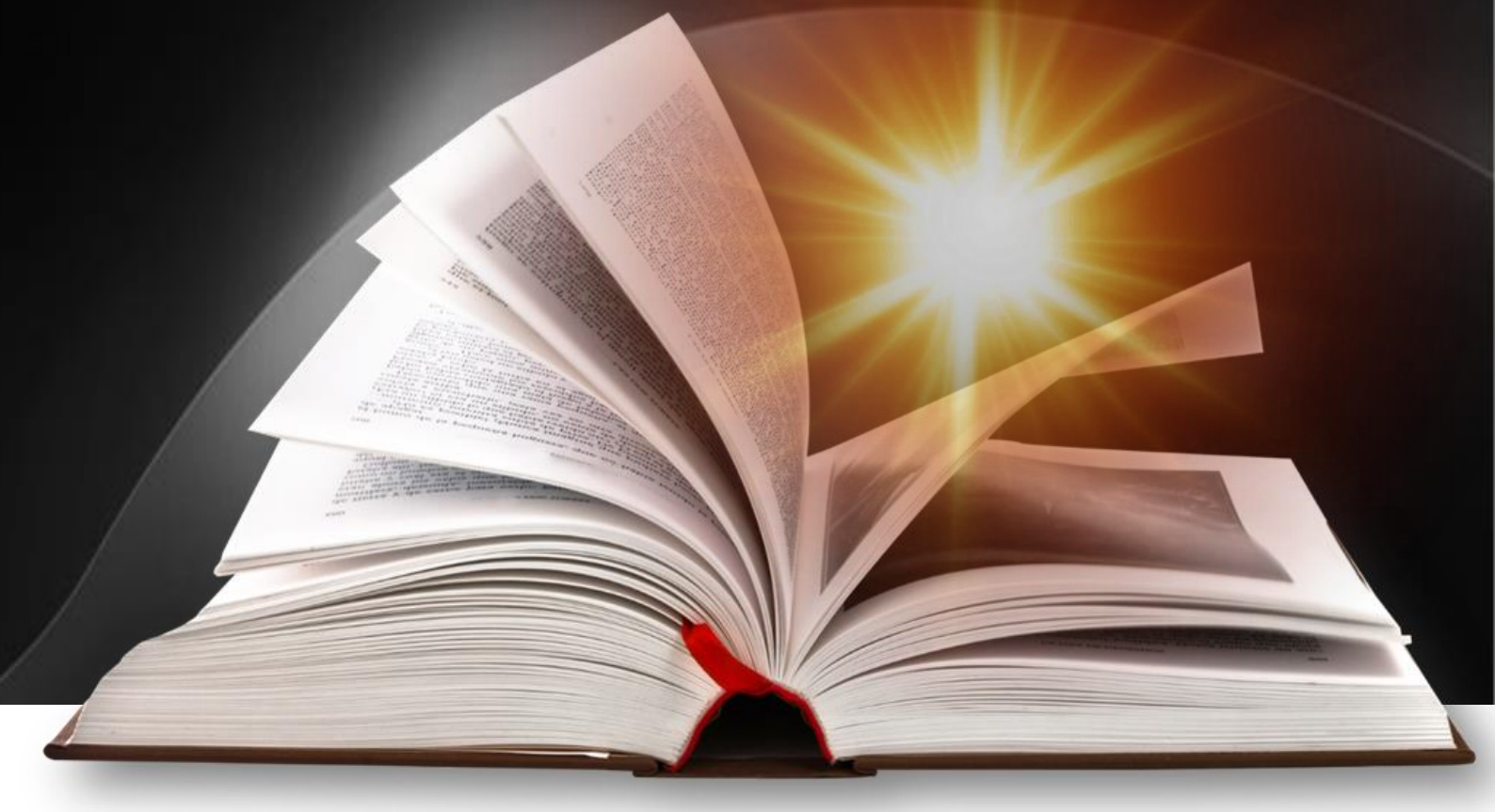
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 1, n°1, Janvier - Avril 2022

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Inspection pédagogique et actions d'encadrement des enseignants dans les écoles secondaires privé es du quartier Kamisepe à Lubumbashi

[Pedagogical inspection and teacher support actions in private secondary schools in the Kamisepe quarter in Lubumbashi]

MBAYO NGOY Solomon
Doctorant Indépendant à l'Université de Lubumbashi/ RD Congo
Email : mbayosolomon31@gmail.com

ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Afriscience I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010
du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du label panafricain Afrindala Group, branche scientifique « Afriscience », sont une maison d'édition établie en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Enregistrées auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont repértoriées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Cela permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris des institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONG et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal –

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Equipe de la revue

Equipe de rédaction

- Directeur de Publication : M. le Pr. **Basile Mulwani Makelele**, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. **Philippe Kasongo Maloba Tshikala**, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. **Valery Ngoy Ndala,** RD. Congo
- Archiviste : M. le Pr. **Franck Ahouadi,** Bénin
- Traducteur en chef : M. le Dr. **Fo-Koku D. Woameno**, Togo
- Responsable de la mise en ligne : Mme **Blin Acouh Marie-José**, Côte d'Ivoire
- Secrétaire de rédaction : M. **William Agbaka,** Bénin
- Référente pour le suivi du processus d'adhésion : Mme **Marie Mbatshiona Mundi**, RD. Congo
- Responsable administratif et financier : M. **Banon Zinsou Côme**, Bénin
- Trésorière : Mme **Josephine Muyumba Feza**, RD. Congo
- Responsable des partenariats : M. **Fidèle BUKASA KABWE,** RD. Congo

Comité scientifique :

- Abdoulaye Ouedraogo, PhD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), Burkina Faso
- Abi-Kaberou Gildas, PhD, UAC/ENS-Porto-Novo/Laboratoire de Pédagogie et de Didactique des Humanités (LaPEDIH), Benin
- Adaba Koffi Amessou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Akimou Tchagnaou, PhD, Université de Zinder, Niger
- Ambombi Eyolo Azede Espoir, PhD, Chaire MBA, Afrikan campus, Congo Brazza.
- Amoussou Franck, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Ballo Drissa, PhD, Enseignant-Chercheur, Mali
- Basile Mulwani Makelele, PhD, Université de Lubumbashi, RD. Congo
- Bitouga Bernard Aristide, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Christian Bumute, PhD, Université de Likasi, RD Congo
- Essome Lele Gislain Arnaud, PhD, Unité de recherche ECLLA, Université de Jean-Monnet Saint-Étienne, Cameroun

- Fidélie Ntshikala, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Félix N'dia Anon, PhD, Université Félix Houphouet-Boigny, Côte d'Ivoire
- Fo-Koku D. Woameno, PhD, Université de Lomé, Togo
- Franck Ahouadi, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Gano Nouhou, PhD, Université cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Kongue Toyindou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Matthias Cinyabuguma, PhD, Banque mondiale, RD Congo
- Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, Phd, Université des sciences sociales et de gestion de Bamako (USSGB), Mali
- Moussa Coulibaly, PhD, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
- Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, Phd, Service de Santé, Niger
- Nebie Boukary, PhD, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso
- Nyebe Atangana Sandrine, PhD, Ministère des enseignements secondaires, Cameroun
- Philippe Kasongo Maloba Tshikala, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Raymond-Bernard Ahouandjinou, PhD, Université d'Abomey Calavi, Benin
- Serge Caleb Mbula Musasa Mwadianvita, PhD, Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa, RD Congo
- Sidibé Ousmane, PhD, Université de San Pedro, Côte d'Ivoire
- Yamsoumouna Ndimma Joël., PhD, Centre d'études et de recherches en Droit international et communautaire (CEDIC), Tchad

Editorial

Convaincue que le développement durable de l'Afrique passe par l'implication intégrale et multiforme des jeunes, l'Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse a décidé d'initier la *Revue Panafricaine de la Jeunesse* (RPJ) à qui nous souhaitons bon vent !

Quand bien même que l'ère de la révolution politique des indépendances des pays africains soit largement dépassée, il s'observe encore un retard dans le progrès scientifique et technologique de l'Afrique. Il est de bon aloi que les africaines et africains étudient désormais leurs problèmes respectifs et y apportent des solutions pérennes.

Si les pères du panafricanisme, notamment Modibo Keita, Thomas Sankara, Cheik Anta Diop, Kwame Nkrumah, Joseph Kizerbo, Lumumba, Malcom X, avaient milité pour la gouvernance politique de l'Afrique par les africains et pour les africains, il est temps d'amorcer l'indépendance scientifique et technologique, que seules les recherches innovantes et leurs publications dans une revue panafricaine peuvent impulser.

Vu les résultats mitigés de la coopération Nord-Sud, il faudrait songer valoriser la coopération sud-sud que la *Revue Panafricaine de la Jeunesse* vient d'initier. En effet, face aux multiples défis de développement que rencontre l'Afrique, malgré ses immenses richesses tant humaines que du sol, du sous-sol, ainsi que climatiques, il est plus que temps que les africaines et africains se réveillent et s'occupent de leurs problèmes eux-mêmes, qu'ils arrêtent avec la main tendue, sous couvert de la coopération au développement.

C'est dans cette optique que la *Revue Panafricaine de la Jeunesse* vient bouger les lignes de la recherche scientifique dans le monde, par l'érection d'un créneau international d'échange et de diffusion des études africaines, qui autre fois devraient être publiées dans les revues d'outre Afrique, ou carrément rejetées pour n'avoir pas répondu, soit disant, à leur "politique éditoriale".

Régie par un comité scientifique rigoureux, composé d'éminents professeurs chercheurs et docteurs évoluant dans divers domaines et secteurs d'activités savantes en Afrique, cette agora scientifique des chercheurs rapporte, en ce premier numéro de la *Revue,* des travaux de recherche originaux et pertinents sur des problèmes variés relatifs aux enjeux et défis des sociétés africaines dans toutes les disciplines scientifiques, notamment l'Économie et développement, l'Environnement, l'Agriculture, la Politique, l'Education, la Psychologie, la Santé, la Sociologie du développement, la Culture et les arts ainsi que la Littérature.

De ce fait, plusieurs chercheurs des universités, instituts et centres de recherche de sept pays africains (*Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, République Démocratique du Congo et Sénégal*) ont contribué scientifiquement au présent numéro, notamment le CITBA, l'INSS/CNRST, l'Ecole Normale Supérieure/Koudougou, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports d'Abidjan, l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu, l'Université Norbert Zongo, l'Université Assane Seck de Ziguinchor, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, l'Université d'Abomey-Calavi, l'Université de Kabinda, l'Université de Lubumbashi, l'Institut supérieur des techniques médicales Marie Reine de la Paix de Kenge, l'Institut Supériéur Pédagogique de Kalemie (ISP/Kalemie), l'Université de Ngaoundéré, l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, l'Université du Faso, l'Université Félix Houphouët Boigny, l'Université Jean Lorougnon Guédé, l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, l'Université Thomas Sankara.

Dr Basile Mulwani Makelele
Professeur des Universités

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Inspection pédagogique et actions d'encadrement des enseignants dans les écoles secondaires privé es du quartier Kamisepe à Lubumbashi

[Pedagogical inspection and teacher support actions in private secondary schools in the Kamisepe quarter in Lubumbashi]

MBAYO NGOY Solomon
Doctorant Indépendant à l'Université de Lubumbashi/ RD Congo
Email : mbayosolomon31@gmail.com

Résumé

Cet article analyse l'inspection et l'encadrement pédagogique des enseignants des écoles secondaires privées du quartier Kamisepe de la ville de Lubumbashi en République démocratique du Congo. Il découle de l'observation faite dans cette entité, selon laquelle certains enseignants accomplissent une ou deux années scolaires sans avoir reçu la visite de l'inspecteur itinérant, et par conséquent ils ne bénéficient pas d'actions de formation continue sanctionnant le contrôle pédagogique. De plus, certains enseignants visités ne sont pas évalués et ne reçoivent pas de recyclage ni d'appréciation de la part de l'inspecteur en termes d'orientation lors de l'observation de la leçon en classe ; alors qu'ils sont très utiles pour les amener à améliorer leur pratique professionnelle. Par conséquent, cette situation conduit certains enseignants à stagner dans leur façon de transmettre les leçons et à ne pas jouer pleinement leur rôle, malgré de nombreuses années dans la carrière enseignante. Ainsi, cet article interroge les contours relatifs à cette situation dans le cadre de la mission du corps inspectoral dans le système éducatif en République démocratique du Congo, afin de définir les orientations clés qui peuvent servir de palliatifs face à cette situation.

Mots-clés : Inspection pédagogique, Actions de supervision, École secondaire, Enseignant, Inspecteur.

Abstract

This article analyzes the inspection and pedagogical supervision of teachers in private secondary schools in the Kamisepe quarter of the city of Lubumbashi in the Democratic Republic of Congo. It stems from the observation made in this entity that some teachers complete one or two school years without having received a visit from the itinerant inspector, and consequently they do not benefit from in-service training actions sanctioning pedagogical supervision. In addition, some of the teachers visited are not evaluated and do not receive any refresher training or appreciation from the inspector in terms of orientation during the observation of the lesson in class, although they are very useful to improve their professional practice. Consequently, this situation leads some teachers to stagnate in their way of transmitting lessons and not to play their role fully, despite many years in the teaching career. Thus, this article interrogates the contours of this situation in the context of the mission of the inspection body in the education system in the Democratic Republic of Congo, in order to define key orientations that can serve as palliatives to this situation.

Keywords: Pedagogical inspection, Supervisory actions, Secondary school, Teacher, Inspector.

0. Introduction

Plusieurs auteurs à travers le monde s'accordent à dire que l'éducation est aussi vieille que l'humanité, c'est-à-dire que depuis que Dieu a créé l'homme, il a immédiatement commencé à l'éduquer ou à l'enseigner. A leur tour, les hommes ont effectué plusieurs types d'éducation (enseignements) en fonction de leurs sociétés et civilisations d'appartenance afin de leur permettre à protéger, couvrir, développer et s'intégrer dans la société ainsi que promouvoir leur vie active au profit de leur progéniture.

Les chercheurs réfléchissent à la façon de partager ces enseignements avec un grand nombre d'individus ou de membres de la société. Ils ont réussi à créer des écoles, un établissement d'enseignement. Bien que l'enseignement seul ne suffise pas, il est nécessaire d'avoir un programme de la matière, les infrastructures, le personnel enseignant formé et capable de transmettre des connaissances et des compétences. Ces derniers quelle que soit leur formation, ils ne rassurent pas l'autorité en charge de l'intelligence ou de la transmission des enseignements dans la société. Par conséquent, il est nécessaire de faire un suivi à partir des classes où cet enseignement est donné. C'est dans cet esprit qu'est née l'inspection pédagogique, qui est un contrôle permanent qui permet à l'autorité organisatrice de l'éducation ou de l'enseignement de se rassurer sur la compétence et la qualité de l'éducation dont jouissent les élèves dans les écoles.

Il convient de souligner que l'inspection pédagogique ne se limite pas à la visite mais peut nécessiter une supervision si l'enseignant est inefficace sur certains points pédagogiques. Antoine Lubamba KibambeLangayi (2019) soutient que l'inspecteur est considéré comme l'œil et l'oreille du ministre de l'Éducation et est capable de tuer ou de revigorer l'éducation. Inspecter, c'est examiner le travail effectué pour évaluer le degré d'accord entre ce qui a été projeté et ce qui est réellement réalisé par le personnel enseignant qu'ils visitent. Cela signifie aussi prévenir ce qui est interdit ou ce qui n'a pas été prévu par la loi scolaire. D'après. Jean Ravez (2016), les suggestions faites par l'inspecteur peuvent rester lettre morte pour certains, en l'absence de perspectives de vérification ultérieure. Malheureusement, la tâche de contrôle individuel des enseignants, autrefois considérée comme essentielle, tend à perdre son impuissance au profit d'activités d'animation et d'orientation.

L'inspection individuelle des enseignants dans leur classe est essentielle pour vérifier : - la qualité de l'enseignement dispensé, - l'observation détaillée et la connaissance approfondie de l'état des disciplines et des activités de l'école ou de l'établissement, - le respect des programmes, la mise en œuvre des réformes et la mesure de l'efficacité de l'enseignement dispensé en fonction des résultats et des réalisations des élèves.

Selon Antoine LubambaKibambeLangayi (2018), l'inspection pédagogique qui utilise la fiche C3 est une visite de classe de l'inspecteur, faite pour réaliser non seulement la valeur professionnelle de l'enseignant, mais aussi la qualité de sa performance professionnelle. Il conduit à des conseils en relation avec les principes généraux de l'enseignement, les normes didactiques (méthodologiques) que l'inspecteur visitant l'école donne à l'enseignant contrôlé. L'inspection pédagogique est destinée uniquement aux enseignants. Elle est baseé sur l'enseignant et les manuels, la classe et son équipement, la combinaison didactique et ses exigences, les résultats didactiques.

Pour Arpin et Capra (2008), depuis plus de deux décennies, la supervision est une préoccupation dans divers domaines, y compris l'éducation, car elle est un facteur influençant la qualité de l'éducation. Cette préoccupation se concentre sur la dynamique d'interaction entre

l'accompagnateur et les enseignants supervisés. Le souci d'améliorer la qualité de l'enseignement-apprentissage et de promouvoir le développement professionnel des enseignants place aujourd'hui l'encadrement pédagogique à l'avant-garde des développements scientifiques de la formation des enseignants et de la formation continue. L'encadrement du personnel enseignant par des inspecteurs et des conseillers pédagogiques figure d'ailleurs parmi les éléments mis en avant par la réforme pour assurer le succès des efforts du système.

Selon Louis Legrand (1974), la formation initiale et continue des enseignants doit être conçue de manière à ce que les enseignants de tous les niveaux soient formés dans les mêmes institutions et que le même statut puisse éventuellement leur être appliqué. De son coté, Eric Jean-Paul Mwenze wa Kyungu (2007), dans l'organisation scolaire, la pédagogie doit être gérée au quotidien. Il comprend l'existence, le fonctionnement et l'utilisation de programmes d'études, de manuels, de matériel didactique et d'enseignement intuitif, de méthodes et de techniques d'enseignement, de moyens technologiques ou d'outils de communication des connaissances et de l'information scolaires. Tous ces aspects, y compris l'apprenant, doivent être élégamment organisés par les chefs d'établissement et contrôlés par les inspecteurs.

Nous considérons l'inspection pédagogique comme une visite effectuée par l'inspecteur scolaire dans la classe d'un enseignant en pleine tâche afin de vérifier ses compétences, ses stratégies pédagogiques, la relation entre le sujet de sa leçon et le contenu du programme, sa conservation des documents pédagogiques, la maîtrise de sa classe. Il débouche sur des remarques, des conseils, des actions de supervision en fonction de la situation et des besoins de chaque enseignant.

Compte tenu de ce qui précède, nous comprenons que le but de l'inspection pédagogique est d'aider l'inspecteur à mieux former les enseignants au fonctionnement et à l'application des programmes, de la méthodologie et de l'éthique professionnelle. Antoine Lubamba Kimbambe Langayi, (2019). Par conséquent, grâce à des activités de surveillance, l'inspecteur identifie les lacunes des enseignants et des programmes de remédiation par la formation, en d'autres termes, il n'y a pas de « contrôle » sans « formation » et vice versa.

Dans notre étude, nous nous sommes posé la question suivante : les inspecteurs scolaires effectuent-ils des inspections pédagogiques et supervisent-ils les enseignants des écoles secondaires privées du quartier Kamisepe à Lubumbashi ? De cette question de recherche, découle la réponse provisoire qui est structurée comme suit : les inspecteurs scolaires effectueraient l'inspection pédagogique et superviseraient les enseignants des écoles secondaires privées du quartier Kamisepe, c'est-à-dire visiteraient les classes dans lesquelles ils évaluent la conservation des documents pédagogiques, apprécieraient la leçon (notation), donner les remarques objectives, superviser l'enseignant, effectuer trois inspections pédagogiques par an et par enseignant.

Notre étude vise à vérifier la mise en œuvre de l'inspection pédagogique dans les écoles secondaires et l'encadrement pédagogique des enseignants afin de proposer des solutions réalistes capables de répondre aux réalités actuelles sur les modalités d'inspection et d'encadrement pédagogiques des enseignants du secondaire.

1. Méthodologie

Notre étude a été réalisée au cours des années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 dans les écoles secondaires privées du quartier Kamisepe à Lubumbashi. Cette dernière est la deuxième ville de la République démocratique du Congo et Chef-lieu de la province du Haut-Katanga. À l'aide d'un échantillonnage aléatoire disproportionné, nous avons sélectionné un échantillon de 108 enseignants sur une population totale de 189 enseignants. Rappelons que l'échantillonnage aléatoire disproportionné consiste à fixer le nombre d'échantillons préférés ou représentatifs de la population parente puis procéder en listant l'ensemble de la population étudiée dont le numéro préféré de l'échantillon divisé par le nombre de pages des listes de la population mère, à la fin le numéro de la réponse, c'est ce nombre que le chercheur pointera aléatoirement sur chaque page de la population mère. Ainsi, dans notre approche, nous avons constaté que la population mère était de 189 enseignants du secondaire, ce qui nous a donné 9 listes, dont chacune était composée de 21 enseignants. Dans notre désir de travailler avec un échantillon représentatif de 108 enseignants, nous avons pointé au hasard 12 enseignants par page (liste).

Par rapport aux variables étudiées, en plus de la variable indépendante qui est la C3 (la fiche d'inspection pédagogique). Dans notre étude, nous avons utilisé les variables dépendantes suivantes : visites en classe, tenue du matériel didactique, évaluation des leçons (notation), remarques objectives, supervision des enseignants, trois inspections pédagogiques par an et par enseignant.

Dans notre recherche, nous avons utilisé la méthode d'enquête, soutenue par les techniques d'entretien directif, l'analyse de contenu ainsi que la proportion en pourcentage et le chi carré. La méthode d'enquête ainsi que la technique d'entretien directif ont contribué à la production des données. La technique d'analyse de contenu nous a aidés à interpréter les données. La proportion exprimée en pourcentage et le Chi-carré nous ont permis de traiter les données.

2. Résultats

Cette partie présente les différentes données de notre enquête sur le terrain ainsi que les résultats qui en résultent après leur traitement.

Dans un premier temps, nous voulions déterminer si les enseignants avaient été inspectés au cours des années scolaires 2018-2019 et 2019-2020. Voici les réponses des participants dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1:**Visite d'inspection au cours des années scolaires 2018-2019 et 2019-2020**

Opinions	Fréquences	Pourcentage
Oui	80	74
Non	28	25,9
Total	**108**	**100**

Source: *Données de l'enquête de terrain, années scolaires 2018-2019 et 2019-2020*

Ce tableau n°1 nous montre que sur les 108 enseignants qui ont participé à notre étude, 80 enseignants soit 74% de notre échantillon admettent avoir bénéficié de l'inspection pédagogique, contre les 28 enseignants soit 25,9% de notre échantillon qui n'ont pas bénéficié de l'inspection pédagogique.

Peut-on conclure, au vu de ces fréquences, que la visite d'inspection a été assurée aux enseignants des écoles secondaires privées du quartier Kamisepe au cours des années

scolaires 2018-2019 et 2019-2020 ? Pour tirer une conclusion, statistiquement approuvée, pour savoir s'il existe une différence significative entre ces différentes fréquences, nous avons utilisé le test du Chi-carré dont voici les calculs statistiques :

Tableau 2 : Calculsstatistiquesdans le tableau 1

Opinions	Fo	Fe	fo-fe	$(fo-fe)^2$	
Oui	80	54	26	676	12,5
Non	28	54	-26	676	12,5
Total	**108**	**108**	**0**	**1352**	**χ2=25**

Le tableau x^2 cal = 25 > x^2 = 3,84 ; au seuil de 0,05 et 1 en dl ; cela nous amène à rejeter l'hypothèse nulle ; c'est-à-dire que la différence est significative. Cela signifie que des visites d'inspection ont été effectuées auprès des enseignants des écoles secondaires privées du quartier Kamisepe au cours des années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.

Dans la poursuite de notre enquête, nous avons également évalué l'évaluation des enseignants par les inspecteurs à la fin de leurs visites d'inspection en classe. Les opinions des participants sont présentées quantitativement dans le tableau suivant :

Tableau 3 : **Évaluation de la leçon par l'inspecteur lors de l'inspection pédagogique**

Opinions	Fréquences	Pourcentage
Oui	56	51,8
Non	52	48,1
Total	108	100

Source : *Données de l'enquête de terrain, années scolaires 2018-2019 et 2019-2020*

Ce tableau montre que sur 108 enseignants, 56 ou 51,8 % disent que l'évaluation de la leçon par l'inspecteur était bonne et 52 ou 48,1 % disent que l'évaluation de la leçon par l'inspecteur était mauvaise.

Peut-on conclure, au vu de ces fréquences, que les enseignants avaient obtenu l'évaluation correcte de la leçon par l'inspecteur lors de la visite de classe au cours des années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 ? Pour tirer une conclusion statistique, afin de savoir s'il existe une différence significative entre ces différentes fréquences, nous avons utilisé le test du Chi-carré dont voici les calculs statistiques :

Tableau 4 : Calculs statistiques dans le tableau 3

Opinions	Fo	Fe	Fo-fe	$(Fo-Fe)^2$	
Oui	56	54	2	4	0,07
Non	52	54	-2	4	0,07
Total	**108**	**108**	**0**	**8**	**χ2=0.14**

Le x^2 cal = 0,14 < tableau x^2 = 3,84 ; au seuil de 0,05 %; nous acceptons l'hypothèse nulle; c'est-à-dire que l'évaluation de la leçon par les inspecteurs était bonne ou mauvaise.

Alors que nous poursuivions notre enquête, nous voulions savoir si les inspecteurs faisaient des remarques objectives après la leçon. Les opinions des participants sont présentées quantitativement dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Remarques objectives de l'inspecteur après la leçon.

Opinions	Fréquences	Pourcentage
Oui	75	69,4
Non	33	30,5
Total	108	100

Source : *Données de l'enquête de terrain, années scolaires 2018-2019 et 2019-2020*

Dans ce tableau, nous observons que sur 108 enseignants, 75 ou 69,4 % acceptent que les inspecteurs fassent des remarques objectives après la leçon et 33 ou 30,5 % soutiennent que les inspecteurs ne font pas de remarques objectives après la leçon.

Allons-nous conclure de ces fréquences qu'après la leçon, les inspecteurs font-ils des remarques objectives aux enseignants ? Pour conclure statistiquement, afin de savoir s'il existe une différence significative entre ces différentes fréquences, nous avons utilisé le test du Chi-carré dont voici les calculs statistiques :

Tableau 6 : Calculs statistiques dans le tableau 5

Opinions	Fo	Fe	Fo-Fe	$(Fo-Fe)^2$	
Oui	75	54	21	441	8,1
Non	33	54	-21	441	8,1
Total	**108**	**108**	**0**	**882**	**$\chi 2=16.2$**

Le x^2 cal = 16,2 > x^2 Tab = 3,84 au seuil de 0,05 et 1 comme dl, on rejette l'hypothèse nulle ; c'est-à-dire que la différence est significative ce qui signifie que les inspecteurs donnent les remarques objectives après la visite des classes ou l'observation de la leçon.

Sur le même questionnaire de notre recherche, nous avons vérifié la supervision des enseignements par les inspecteurs après avoir fait des remarques. Les opinions des participants sont présentées quantitativement dans le tableau suivant :

Tableau 7 : **Supervision des enseignants par l'inspecteur après avoir prononcé les remarques**

Opinions	Fréquences	Pourcentage
Oui	35	32,4
Non	73	67,5
Total	**108**	**100**

Source : *Données de l'enquête de terrain, années scolaires 2018-2019 et 2019-2020*

Le tableau 4 nous montre que sur 108 enseignants, 35 ou 32,4 % admettent avoir été supervisés par l'inspecteur après les remarques faites lors de la visite de la leçon et 73 ou 67,5 % ne reconnaissent pas la supervision de la part de l'inspecteur après avoir donné les remarques.

Compte tenu de ces fréquences ci-dessous, conclurons-nous qu'après les remarques, les inspecteurs supervisent-ils les enseignants à ce sujet ? Pour conclure, statistiquement, afin de savoir s'il existe une différence significative entre ces différentes fréquences, nous avons utilisé le test du Chi-carré dont voici les calculs statistiques :

Tableau 8 : Calculs statistiques dans le tableau 7

Opinions	Fo	Fe	Fo-Fe	$(Fo-Fe)^2$	
Oui	35	54	-19	361	6,6
Non	73	54	19	361	6,6
Total	108	108	0	772	$\chi 2=13.2$

Le X^2 cal = 13,2 > X^2 Tab = 3,84, au seuil de 0,05 et i comme di, cela permet de rejeter l'hypothèse nulle, c'est-à-dire que les inspecteurs ne supervisent pas les enseignants après avoir fait les remarques lors de la visite de classe.

Dans le même ordre d'idées, nous avons évalué la reconnaissance de trois inspections par année scolaire parmi les enseignants participant à cette recherche. Les points de vue des participants sont présentés quantitativement dans le tableau suivant :

Tableau 9: **Reconnaissance de trois inspections pédagogiques par année scolaire**

Opinions	Fréquences	Pourcentage
Oui	50	46,2
Non	58	53,7
Total	**108**	**100**

Source : Données *de l'enquête de terrain, années scolaires 2018-2019 et 2019-2020*

Le tableau ci-dessus nous montre que sur 108 enseignants, 50 ou 46,2 % reconnaissent trois inspections pédagogiques par année scolaire et 58 ou 53,7 % nient avoir subi trois inspections pédagogiques par année scolaire.

Sur la base de ces fréquences ci-dessous, pouvons-nous conclure que les enseignants reconnaissent qu'ils ont été inspectés trois fois par an ? Pour conclure statistiquement, afin de prouver s'il existe une différence significative entre ces différentes fréquences, nous avons utilisé le test du Chi-carré, dont les calculs statistiques sont les suivants :

Tableau 10 : Calculs statistiques dans le tableau 9

Opinions	Fo	Fe	Fo-Fe	$(Fo-Fe)^2$	
Oui	50	54	-4	16	0,29
Non	58	54	4	16	0,29
Total	**108**	**108**	**0**	**32**	**$\chi 2=0.58$**

Le X^2 Cal = 0,58 < X^2 Tab = 3,84, au seuil de 0,05 et 1 comme dl, nous acceptons l'hypothèse nulle, c'est-à-dire que les enseignants ne reconnaissent pas la visite de trois inspections pédagogiques par année scolaire par les inspecteurs scolaires.

Sur le même questionnaire de notre recherche, nous avons évalué la tenue et la présentation de tous les documents pédagogiques lors de l'inspection pédagogique. Les opinions des participants sont présentées quantitativement dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Tenue et présentation de tous les documents pédagogiques lors de l'inspection pédagogique

Opinions	Fréquences	Pourcentage
Oui	40	37
Non	68	62,9
Total	108	100

Source : *Données de l'enquête de terrain, années scolaires 2018-2019 et 2019-2020*

Ce tableau ci-dessus montre que sur 108 enseignants ; 40 ou 37% déclarent avoir déposé les documents pédagogiques bien conservés auprès des inspecteurs lors des inspections pédagogiques et 68 ou 62,9% disent qu'ils n'ont pas présenté tous leurs documents pédagogiques bien conservés aux inspecteurs, lors des inspections pédagogiques.

Compte tenu de ces fréquences, conclurons-nous que les enseignants conservent et présentent tous les documents d'enseignement à l'inspecteur lors de la visite de classe ? Pour tirer une conclusion statistique, afin de savoir s'il existe une différence significative entre ces différentes fréquences, nous avons utilisé le test du Chi-carré dont voici les calculs statistiques :

Tableau 12 : Calculs statistiques du tableau 11

Opinions	Fo	Fe	Fo-Fe	$(Fo-Fe)^2$	
Oui	40	54	-14	196	3,62
Non	68	54	14	196	3,62
Total	108	108	0	392	$\chi 2=7.2$

Le ^{X2} cal = 7,2 $>^{X2}$ Tab - 3,84, au seuil de 0,05 et 1 en dl; nous rejetons l'hypothèse nulle, c'est-à-dire que les enseignants ne présentent pas tous leurs documents pédagogiques bien conservés aux inspecteurs lors des inspections pédagogiques.

3. Discussion

Les résultats nous montrent que la majorité des enseignants du secondaire reçoivent la visite d'inspecteurs pendant leur enseignement. Cela confirme que les inspecteurs accomplissent leurs missions de professeurs visiteurs lorsqu'ils sont en train de transmettre des connaissances aux étudiants afin d'évaluer le contenu de la matière, les stratégies de l'enseignement utilisé par les enseignants et la conservation des documents pédagogiques. En ce qui concerne le contrôle pédagogique, Lubamba Kibambe Langayi (2019), soutient que l'inspection pédagogique ou la visite de classe de l'inspecteur, est une inspection faite pour réaliser non seulement la valeur professionnelle de l'enseignant ; mais aussi la qualité de sa performance professionnelle. L'auteur ajoute que l'inspection pédagogique est destinée uniquement aux enseignants. Dans nos recherches, nous avons constaté que les inspecteurs rendent visite aux enseignants, mais que les enseignants restent avec leurs lacunes et leurs difficultés malgré les observations faites par les inspecteurs.

En ce qui concerne l'évaluation de la leçon par les inspecteurs lors des visites de classe, les résultats montrent sur cette question que soit les inspecteurs apprécient la leçon positivement, soit ils l'apprécient négativement. Certains enseignants affirment que l'appréciation d'une leçon est exclusive aux inspecteurs parce qu'une leçon 100% bonne n'existe pas, et la l00% mauvaise leçon n'existe pas non plus. Cela signifie qu'ils ne peuvent pas regarder les bons points pour vous noter « bons » ou ils ne peuvent pas regarder les mauvais points pour vous noter « médiocres ». Cependant, ils s'intéressent à la leçon pour se satisfaire des documents

car ils savent qu'il y a des enseignants qui enseignent par expérience sans préparer les leçons au préalable ou certains enseignants ne savent pas comment conserver correctement leurs documents pédagogiques. D'autres disent que ceux qui connaissent mieux les inspecteurs voient leur leçon mal appréciée par les inspecteurs.

C'est dans ce contexte que Lubamba Kibambe Langayi (2019) souligne que l'inspection pédagogique est sanctionnée par une note synthétique attribuée à l'enseignant visité. La note de l'enseignant peut être Soit Élite (E) ou très bonne (TB) ; est bon (B); est insuffisant ou médiocre (I, M). Selon Mwenzewa Kyungu (2017), les activités de suivi renforcent, élèvent l'autorité de l'école, suscitent leur intérêt pour un travail bien fait, augmentent leur souci de réussite et d'être bien notés. Nous n'avons pas trouvé cela avec les enseignants visités par les inspecteurs itinérants.

En ce qui concerne les remarques objectives que les inspecteurs sont censés faire aux enseignants après avoir assisté à la leçon, les résultats montrent que les inspecteurs font des remarques objectives aux enseignants après la visite de la leçon. Cette affirmation s'avère vraie parce que tout inspecteur est censé avoir été un enseignant brillant au cours de sa carrière d'enseignant. Ce sont ses bonnes notes qui lui ont permis de réussir au concours et de devenir inspecteur d'école, c'est-à-dire agent de référence dans le domaine de l'éducation qui doit être consulté en cas d'échec.

C'est dans cet aspect que Marcel AZANGA KAVE (2016), dit que l'inspecteur est un véritable guide, un phare qui jette l'ombre de l'ignorance à son tour. C'est de lui que le choc des idées doit jaillir et c'est de lui que doit venir la vraie information. Selon Lubamba Kibambe Langayi (2012), l'inspection pédagogique aboutit à des conseils en relation avec les principes généraux, y compris l'enseignement, les normes didactiques (méthodologiques) que l'inspecteur visiteur de l'école fournit à l'enseignant contrôlé. L'inspecteur aura le talent de leader pour convaincre l'enseignant, transmettre ses propos et apporter des corrections aux anomalies observées. Ces résultats concordent avec ceux de Mwenzewa Kyungu (2007) qui soutient que l'inspecteur d'école n'est pas un gendarme qui doit terroriser les agents de l'éducation mais un conseiller technique doté d'un pouvoir institutionnel pour superviser l'organisation de l'éducation.

En ce qui concerne la question de l'encadrement des enseignants pour leur permettre d'améliorer la qualité de la transmission de leur enseignement, les résultats prouvent que les inspecteurs n'organisent pas l'encadrement des enseignants pour leur permettre de faire amende honorable dans leur manière de transmettre les connaissances. Certains enseignants ont dit au cours de notre entretien que les inspecteurs assistent simplement à la leçon, contrôlent la tenue du matériel pédagogique, transmettent des remarques et obtiennent des frais de transport pour former ou superviser un enseignant sur les griefs notés pendant sa leçon, l'inspecteur exige sa motivation de l'enseignant ou de l'école.

Ainsi, Mwenzewa Kyungu (2007) recommande à l'inspecteur d'organiser la formation, l'animation, l'encadrement, la formation pédagogique des chefs d'établissements et de leurs agents sur les aspects spécifiques de l'organisation de l'éducation formelle, il est rejoint par Marcel AZANGA KAVE (2016), ce qui confirme que l'inspecteur est responsable de l'organisation des actions de formation continue ainsi que journées pédagogiques ou d'information pour les enseignants.

Pour Lubamba Kibambe Langayi (2012), l'importance de l'inspection pédagogique est de provoquer des actions de formation des enseignants. Par rapport à une visite de classe trois fois par année scolaire par le même enseignant, les résultats indiquent que les enseignants ne sont pas visités trois fois par année scolaire. Dans notre entretien avec certains enseignants, ils ont dit que les inspecteurs fréquentent davantage les écoles où ils ont des coûts de transport assez élevés, de sorte que dans ces types d'écoles, les enseignants disent qu'ils en ont assez

des visites en classe des inspecteurs. L'inspecteur d'école est autorisé à produire 150 inspections pédagogiques par année scolaire ; en raison de 50 enseignants sous sa responsabilité et de trois inspections pédagogiques par enseignant et par année scolaire.

En ce qui concerne la tenue et la présentation des manuels scolaires, les résultats indiquent que les enseignants ne présentent pas aux inspecteurs tous les documents pédagogiques qui sont toujours mis à jour. Dans les déclarations des enseignants, ils disent que conserver tous les documents pédagogiques est la tâche la plus difficile dans l'exercice de leur fonction. Cette mise à jour de tous les documents pédagogiques est le résultat de la qualité de la rémunération de l'école et de la rigueur du Directeur des Etudes et du Préfet. Alors que le Directeur et le Préfet font preuve de rigueur sur la conservation des documents pédagogiques s'ils savent que les enseignants sont bien payés, sinon ils lâchent la conservation des documents pédagogiques tout en ne s'intéressant qu'à la transmission de la matière. Ainsi, Ibeki Léonard Geget (2001) écrit que lors de la visite de classe, le directeur (l'inspecteur) accordera une attention particulière aux principales parties de la leçon ; la relation entre l'objectif de la leçon et le contenu de la matière, les méthodes utilisées, la maîtrise de la classe (discipline), la tenue de l'enseignant (langue, vêtements...), la tenue des documents pédagogiques et enfin surtout sur l'activité en classe sur l'application des élèves.

Mwenzewa Kyungu (2007) soutient que dans l'organisation scolaire, la pédagogie doit être gérée au quotidien. Il comprend l'existence, le fonctionnement et l'utilisation de programmes d'études, de manuels, de matériel didactique et d'enseignement intuitif, de méthodes et de techniques d'enseignement, de moyens technologiques ou d'outils de communication des connaissances et de l'information scolaires.

Mwenzewa Kyungu (2007), a constaté que l'inspection pédagogique est appliquée à 55% et nous avons constaté que l'inspection est appliquée à 74% au cours de l'année scolaire 2018-2019-2020, mais cela n'apporte aucune amélioration dans l'exécution des tâches pédagogiques par l'enseignant.

Tshibanda Ilunga Raphaël (2018) a constaté que les inspecteurs effectuent des actions de supervision à 73% et que ces actions de supervision ont une croissance de 27% dans l'exercice de la fonction de l'enseignant. Nous avons constaté pour notre part que les inspecteurs n'effectuent pas les actions de supervision à 62,9%, ce qui signifie que l'inspection pédagogique n'a pas d'impact significatif sur le comportement pédagogique de l'enseignant

4. Conclusion

Comme souligné dans les parties précédentes, l'inspection et l'encadrement pédagogiques sont des éléments très importants à prendre en compte pour assurer la qualité d'un système éducatif, d'autant plus qu'ils touchent directement un acteur clé de l'éducation scolaire « l'enseignant ». Ainsi, dans notre étude, les résultats nous ont permis de constater que les inspecteurs itinérants effectuent des inspections pédagogiques dans les écoles secondaires privées du quartier Kamisepe à Lubumbashi mais n'organisent pas d'actions d'encadrement en faveur des enseignants. C'est ainsi que nous invalidons notre hypothèse de recherche à 50%. Parce que les inspecteurs itinérants se contentent d'une simple observation des leçons, de faire les remarques et de noter les enseignants, d'autres juges utile de gronder, d'humilier et attaquer les enseignants lors de la visite de classe alors que leur rôle de conseiller, de superviser, de former les enseignants présentant les défauts dans la façon de transmettre les enseignements, pour conserver les documents pédagogiques, utiliser du matériel pédagogique.

Nous suggérons à l'État d'augmenter le nombre d'inspecteurs et de leur fournir les moyens nécessaires pour rendre visite aux enseignants dans leurs salles de classe et les superviser.

Nous appelons les inspecteurs itinérants et leur hiérarchie à faire preuve de bonne volonté et de conscience professionnelle pour agir dans l'énorme quantité d'inspection scolaire en ce qui concerne l'inspection éducative.

L'inspection pédagogique doit se faire en deux phases, l'une basée sur l'observation de la leçon et l'autre basée sur le contrôle des documents pédagogiques et non les deux en même temps. Dans le cas où le préfet constate que les inspecteurs ne se rendent pas à son école pour effectuer l'inspection pédagogique, il doit adresser une demande d'inspection pédagogique à l'inspecteur chef de pool.

L'inspection principale provinciale doit charger les inspecteurs en chef des Pools de programmer les activités de l'inspection éducative des inspecteurs itinérants en fonction d'un nombre spécifique d'écoles secondaires comme ils le font lors des vérifications de dossiers, afin d'éviter que les inspecteurs ne se rendent simplement dans les écoles de leur choix tout en oubliant les autres.

5. Bibliographies

Arpin et Capra, (2008), *Accompagner l'enseignant dans son parcours professionnel*, Montréal, Québec : Chenelière éducation.

Ibeki Léonard Geget (2001), *Pédagogie générale,* Kinshasa : Pédagogie de Pointe - Saint Paul

Kitsita, J. (2019). RDC/Évaluation des activités de l'inspection scolaire 2018-2019 : Okundji insiste sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Récupéré sur https://www.7sur7.cd :

Legrand, L., (1974). *Les grandes orientations de la pédagogie contemporaine*, PUF

Lubamba Kibambe Langayi, A. (2002), *Le calendrier scolaire unique en République démocratique du Congo et son impact sur le rendement et la fréquentation scolaire dans la province du Katanga* « une remise en question » UNILU : FPSE, thèse de doctorat en Sciences de l'Education, inédite.

Lubamba Kibambe Langayi, A. (2019). Administration et Inspection Scolaire. Université de Lubumbashi, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education : Cours destiné aux étudiants de Deuxième Licence AIS, Technologie de l'Education et Pédascolaire, inédit

Marcel AZANGA KAVE (2016), Inspecteur dans le sous-secteur de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. URL : http://www.eduquepsp.cd/

Mwenzewa K.J.P.E., (2007). *La loi cadre de renseignement en RD Congo : une analyse de son application dans les secondaires de la commune annexe de la ville de Lubumbashi,* UNILU : FPSE, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Education, inédite.

Tshibanda Ilunga, R. (2018), *Action de formation et d'encadrement pédagogique des enseignants des écoles secondaires du quartier Gambela I de la Commune Lubumbashi,* UNILU : FPSE, Mémoire de DEA en Sciences de l'Education, inédit.